

Plan d'Action Climatique (PAC) de Naturalpes Holding SA

État au : 2 avril 2026

1. Engagement en faveur de l'ambition mondiale (1.5°C)

Naturalpes Holding SA s'engage publiquement à soutenir l'ambition mondiale de l'Accord de Paris visant à **limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C** au-dessus des niveaux préindustriels. Nous reconnaissons l'urgence climatique et nous nous engageons à aligner notre stratégie d'entreprise et nos opérations sur une trajectoire de transition bas-carbone, contribuant ainsi à une économie résiliente et régénérative.

2. Objectifs SMART

CE plan se concentre sur des objectifs de performance et d'impact (non directement liés aux émissions de gaz à effet de serre, mais contribuant à leur réduction) qui sont spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps (SMART).

Domaine d'impact	Objectif SMART	Indicateur de Mesure	Responsable	Échéance
Emballages durables	Réduire de 80 % l'utilisation de tout plastique vierge non recyclable dans les emballages secondaires (boîtes, enveloppes) de tous les produits d'ici la fin de 2027.	Taux d'utilisation du plastique vierge non recyclable dans les emballages secondaires (en poids).	Responsable des opérations	DEC 2027
Logistique/Transport	Augmenter à 50 % la part des livraisons de produits finis aux clients suisses via des transporteurs certifiés neutres en carbone (ou utilisant des flottes électriques/cycles).	Pourcentage de commandes suisses expédiées via des modes de transport à faibles émissions.	Responsable logistique	Déjà Atteint
Efficacité énergétique (Opérations)	Réduire de 15 % la consommation d'électricité par mètre carré de bureau et	kWh consommés/m² d'espace de	Responsable administratif	Fin 2026

	d'entrepôt par rapport à l'année de référence 2025.	travail et d'entreposage.		
Évaluation fournisseur	Auditer 80 % des fournisseurs stratégiques (par volume d'achat) d'ici la fin de 2027 sur leurs propres engagements et actions climatiques (documentation, certification ou bilan carbone).	Pourcentage de fournisseurs stratégiques ayant fourni une preuve de leurs actions climatiques.	Responsable des achats	Q4 2027

3. Allocation des ressources nécessaires

La mise en œuvre de ce PAC est soutenue par l'allocation des ressources suivantes :

Ressources techniques :

Investissement possible dans des **solutions alternatives** (ex : matériaux d'emballage recyclés ou compostables) pour atteindre l'objectif d'emballage durable.

Ressources matérielles et financières :

Un **budget annuel peut être** alloué à l'implémentation des actions du PAC (ex : surcoût des matériaux écologiques, audits fournisseurs).

Engagement à prioriser les dépenses et les investissements qui contribuent directement ou indirectement à la réalisation des objectifs SMART.

4. Engagement et travail avec les parties prenantes

L'entreprise reconnaît que l'atteinte de ses objectifs climatiques nécessite la collaboration et la prise en compte de ses parties prenantes.

Partie prenante	Mécanismes d'engagement (Action)	Rôle dans le PAC (Contribution)
Prestataires (Transporteurs)	Inclusion de critères de performance carbone ou d'utilisation de véhicules bas-carbone dans les appels d'offres logistiques.	Assurer l'atteinte de l'objectif logistique (SMART n° 2) et la transparence de leurs propres données carbone.
Direction et Conseil d'administration	Examen continu lors des séances de direction mensuelles des progrès et validation des ajustements stratégiques	

5. Approbation par le Conseil d'administration

Le présent Plan d'Action Climatique (PAC), y compris ses objectifs SMART, son allocation de ressources et ses mécanismes d'engagement des parties prenantes, a été formellement examiné et **approuvé par le Conseil d'administration** lors de sa réunion du 02.04.2026.

L'instance de gouvernance s'engage à réviser l'état d'avancement du plan au moins une fois tous les 3 ans et à en valider l'ajustement si nécessaire.